



CHAMBRE CONSULAIRE INTERPROFESSIONNELLE

SAINT-MARTIN

Chambre Consulaire Interprofessionnelle
de Saint-Martin

10, Rue Jean-Jacques FAYEL
Concordia - 97150 - Saint-Martin
Tel : 0590 87 84 42 / 0590 27 91 51
Fax : 0590 87 01 19
Web : www.ccism.com -
Mail : info@ccism.com

AU SOMMAIRE

**LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ,
UNE CLARIFICATION S'IMPOSE.**

Pages 2 et 3

**LES CHIFFRES
DU CENTRE DE FORMALITÉ
DES ENTREPRISES**

Page 4

**FAVORISER L'EMPLOI
ET LA FORMATION**

Page 5

**LA CCISM,
UN PARTENAIRE
DE PÔLE EMPLOI**

Page 6

LA CCISM SUR LES ONDES

Page 7

LETTRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Mai-Juin 2019

EMPLOI ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE
VIE DES ENTREPRISES VEILLE LÉGISLATIVE
INDICATEURS TRAFIC MARITIME
TRAFIC AÉRIEN NIVEAU DES PRIX
VIE DE LA CHAMBRE

Informer pour mieux vous servir

L'avènement des réseaux sociaux a véritablement transformé notre manière de vivre, de percevoir des informations qui nous parviennent parfois sans le moindre traitement. Bien souvent commentées avec passion et sans le moindre filtre, les informations qui circulent appellent davantage à la critique infondée plutôt qu'à l'analyse, au dialogue ou à la raison. Si elles impactent la population, elles affectent également les institutions représentatives du territoire. C'est en ce sens et dans un souci de totale transparence que nous avons souhaité revenir ce mois-ci sur l'actualité récente de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin. En évoquant dans ces pages les difficultés budgétaires de la **CCISM** relevées par la Cour Territoriale des Comptes, nous avons souhaité rétablir une vérité et avec elle, toute la probité de la **CCISM** et toute l'intégrité des hommes et des femmes qui travaillent entre ses murs. Et puisque l'information est si précieuse, vous retrouverez dans notre newsletter du mois de juin les chiffres du centre de formalité des entreprises ainsi que les formations mises en place à destination des demandeurs d'emploi. Dans l'intérêt des demandeurs d'emploi et des entreprises, la **CCISM** travaille désormais de concert avec les services de Pôle Emploi en Guadeloupe et dans les Îles du Nord.

La **CCISM**





BUDGET 2018, METTRE LES CHOSES AU CLAIR



En avril 2018, dans le cadre du contrôle de légalité, la préfète déléguée avait saisi la Chambre territoriale des comptes (CTC) après avoir remarqué des irrégularités dans le budget 2018 de la CCISM. La CTC avait alors constaté un budget insincère avec un déséquilibre réel de plus d'un million d'euros alors que le budget présentait un résultat global positif de 8 445 euros. Cette importante différence provient des dettes accumulées depuis une dizaine d'années par la CCISM et comptabilisées par la CTC. «La CCISM mène des missions de service public qui sont normalement financées par l'Etat. Mais à Saint-Martin elles ne le sont pas», explique Angèle Dormoy, présidente de la CCISM. «Nous avons fait une demande de financement de l'Etat à l'instar de toutes les autres CCI, à hauteur de 500 000 euros. Nous l'avons inscrit dans notre budget 2018 mais cette somme n'a pas été actée par l'Etat». Mais le plus gros du déficit provient du non remboursement des salaires du personnel mis à disposition par la Collectivité, précise Angèle Dormoy. «Les salaires auraient dû être reversés à la Collectivité mais cela n'a pas été fait pendant des années».

En octobre 2018, la CTC a émis un avis demandant au conseil d'administration de la CCISM de rectifier le budget dans un délai légal d'un mois. Mais «éliminer une dette de plus d'un million ne se fait pas en un mois», souligne Angèle Dormoy. Des problèmes de personnel sont également venus compliquer la situation : «nous étions en manque de personnel et les personnes travaillant sur ce dossier sont parties», raconte Angèle Dormoy, faisant notamment référence au départ de l'ancien président Jean Arnell. Le 12 mars 2019, la CTC a donc émis un nouvel avis proposant à la préfète de «régler la dette». «Une confusion de langage» pour Angèle Dormoy qui précise que «régler la dette ne signifie pas la payer mais simplement la notifier».

Un nouveau budget a été présenté à l'Etat il y a quelques semaines. Après plusieurs mois de négociation entre la CCISM et la Collectivité, les deux organismes ont rompu le contrat de mise à disposition du personnel et acté la résorption de la dette sur 20 ans. Une convention pluriannuelle pour une subvention a également été négociée. Enfin, «nous avons commencé un recours indemnitaire contre l'Etat pour les missions de service public», conclut Angèle Dormoy. Lorsqu'un préjudice a été causé par l'administration, le recours indemnitaire permet de demander réparation devant le tribunal administratif.

Qu'est-ce que le contrôle de légalité ?

La Constitution confie aux préfets un rôle de contrôle administratif : ils sont chargés d'examiner les actes pris par les collectivités territoriales et leurs établissements publics pour s'assurer de leur conformité à la loi. Le contrôle de légalité a remplacé la tutelle administrative lors du vote de la loi du 2 mars 1982.

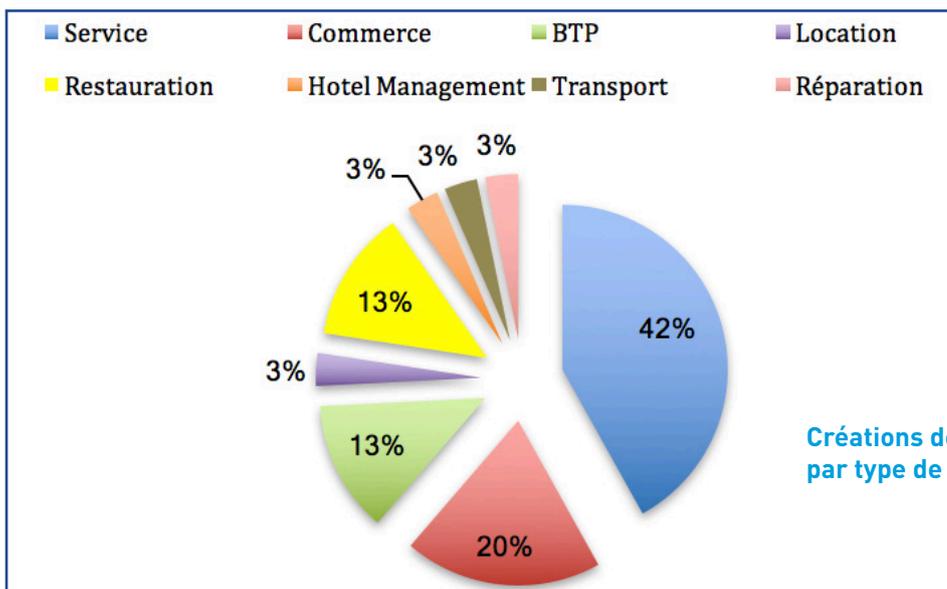
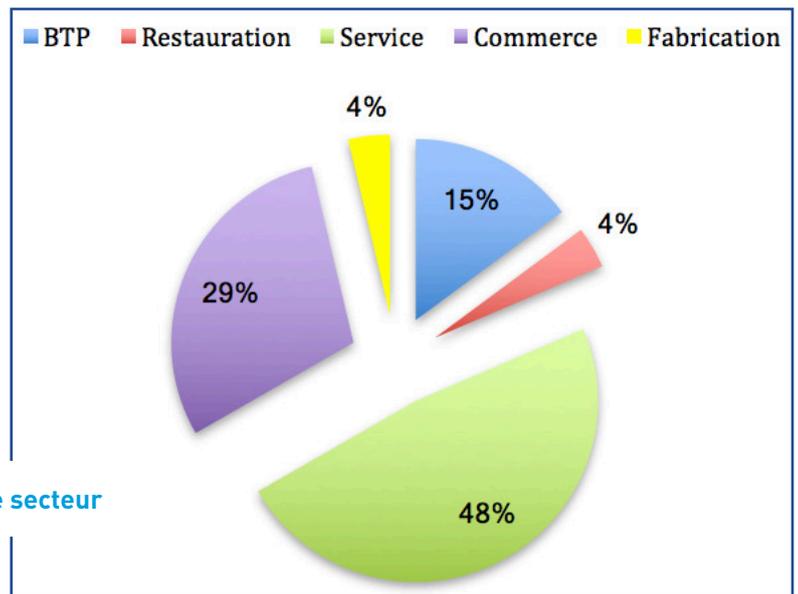
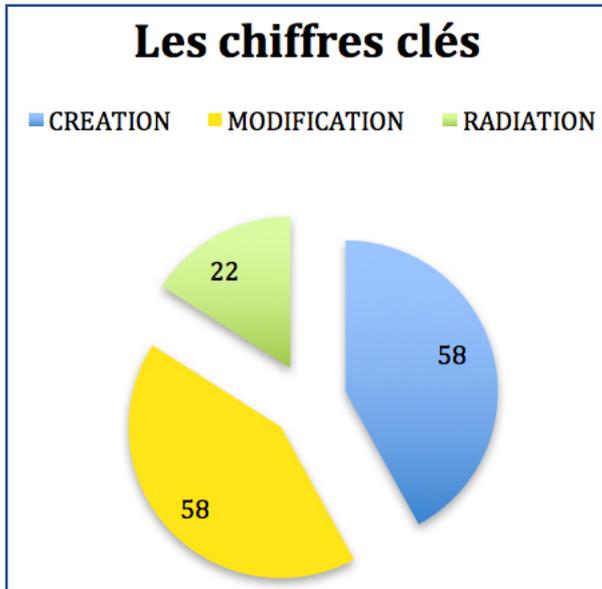
Si le préfet constate des irrégularités, il peut adresser à la collectivité ou à l'établissement public un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'acte, en préfecture ou sous-préfecture, en demandant la modification ou le retrait de l'acte qu'il estime illégal. Si la collectivité refuse ou rejette ce recours gracieux, le préfet peut déférer l'acte au tribunal administratif.

Le contrôle de légalité à l'égard des collectivités territoriales ne concerne pas tous les actes mais seulement certains types d'actes administratifs tels que les décisions réglementaires, les marchés publics, les permis de construire ou encore les certificats d'urbanisme.



LES CHIFFRES DU CENTRE DE FORMALITÉ DES ENTREPRISES

Au mois d'avril 2019, le centre de formalité des entreprises de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin a enregistré 138 déclarations. Parmi ces dernières, 58 créations d'entreprises, dont 25 dans le domaines du commerce. Par ailleurs, la CCISM a enregistré 58 modifications et 22 radiations.





FAVORISER L'EMPLOI ET LA FORMATION



Une étude menée par l'INSEE

Guadeloupe en 2016 révélait qu'à Saint-Martin, moins de 25 % des 18-24 ans étaient scolarisés du fait de la faible offre de formation post-Bac sur le territoire, contre 46 % en Guadeloupe et 52 % en France métropolitaine. Dans le cadre du Plan territorial de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPTDFOP), dont la première phase vient d'être mise en place, la Collectivité organisait le 22 mars dernier une grande Journée Portes Ouvertes de la formation professionnelle à la CCISM. Des demandeurs d'emploi de tous âges ont pu se renseigner sur 30 formations différentes présentées par les organismes de formation.

Parmi les nouvelles formations

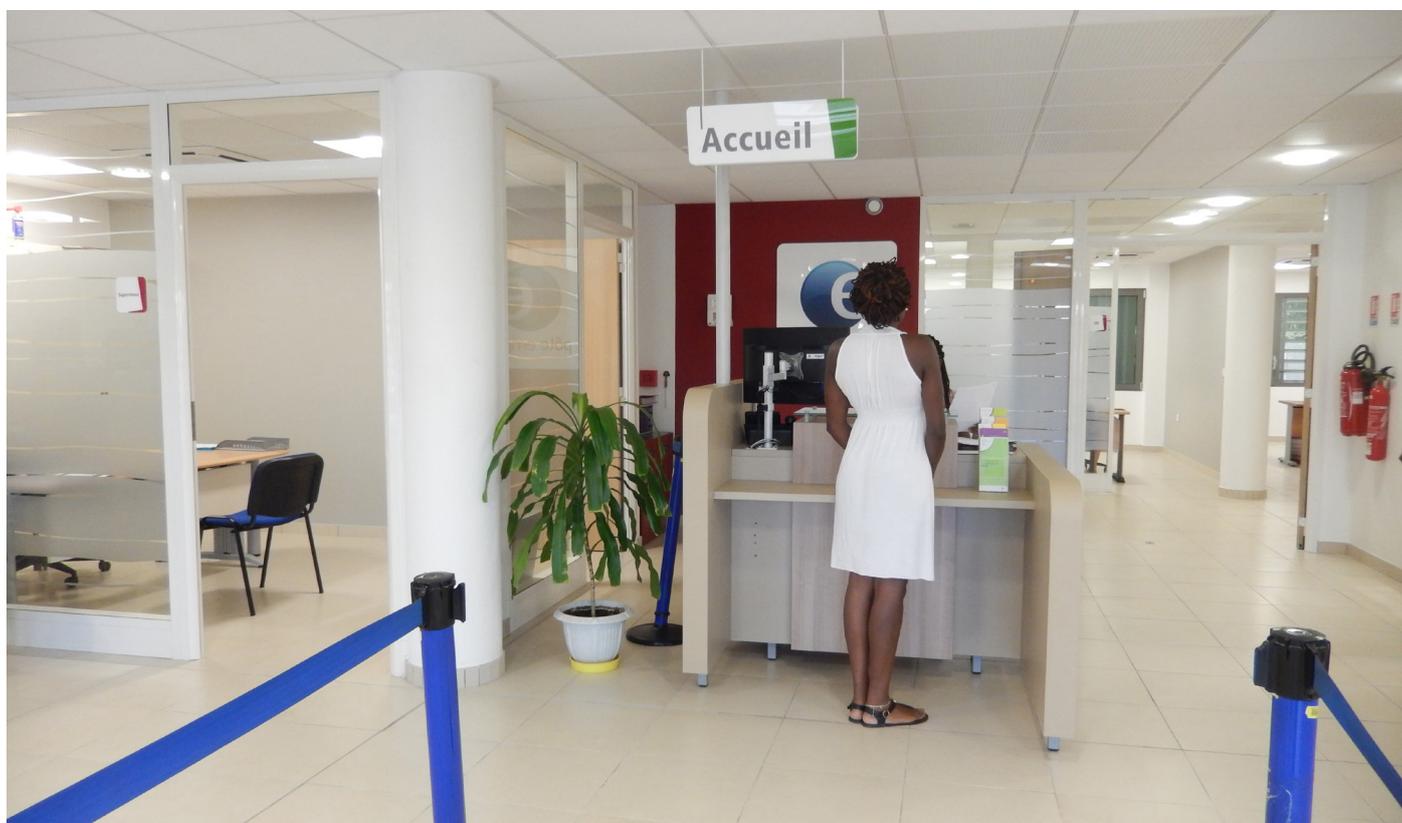
proposées, deux brevets d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT) proposés par le Creps Antilles-Guyane pour se préparer aux postes d'animateur socioculturel mention «loisirs tout public» et animateur sport mention «loisirs pleine nature». Pour faire face au manque de professionnels de plongée, une formation diplômante reconnue par l'Etat vient également d'être mise en place par la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Dans le secteur du BTP, une

formation «Découverte métiers du bâtiment – Les femmes dans le BTP» vient d'ouvrir ses portes aux femmes qui souhaitent s'initier aux métiers d'électricien, de carreleur, d'ouvrier du paysage et de plaquiste. Pour développer la main d'œuvre locale et favoriser l'emploi, les Compagnons du Devoir proposent également trois formations en alternance en maçonnerie, charpente et menuiserie, accessibles dès le niveau 3ème.



UNE CONVENTION POUR AMÉLIORER L'OFFRE DE FORMATION



Le taux de chômage demeurant étroitement lié au niveau de formation et de qualification, la CCISM et le Pôle Emploi de Guadeloupe et des Îles du Nord ont décidé d'unir leurs efforts pour offrir un service adapté et de meilleure qualité à leurs publics cibles. Une convention a été récemment signée en ce sens par les deux organismes. Par cet accord, la CCISM et le Pôle Emploi de Guadeloupe et des Îles du Nord s'engagent à approfondir la connaissance de leurs offres respectives et à renforcer la coordination de leurs actions, notamment au service des demandeurs d'emploi et des entreprises qui en ont le plus besoin.

Pour ce faire, 8 axes de collaboration ont été définis :

- Accompagner la création, transmission, reprise d'entreprise
- Accompagner l'émergence des nouvelles activités à Saint-Martin
- Accompagner le recrutement des entreprises adhérentes de la CCISM et le développement des compétences numériques
- Organiser l'échange d'informations en particulier sur les besoins en personnel : études économiques, prospectives, GPEC
- Organiser des actions de communication communes sur les mesures pour l'emploi et des formations
- Innover : co-construire des mesures innovantes pour le développement de l'emploi des Saint-Martinois
- Appui au recrutement interne à la CCISM
- Promotion de l'alternance et appui au placement des candidats à l'alternance dans les centres de formation des CCI

Pour suivre l'évolution de ce travail, un comité de pilotage, composé du Président de la CCISM ou de son représentant, du Directeur régional et de la directrice de l'agence Pôle Emploi Saint-Martin ou de leurs représentants, se réunira au minimum une fois par an pour établir un bilan quantitatif et qualitatif des travaux engagés et des actions menées et ajuster le calendrier. Un comité technique se réunira également une fois par an minimum pour établir un bilan annuel des actions réalisées et fixer les axes de progression du partenariat.



LA CCISM SUR LES ONDES

Tous les mercredis, de 15h à 16h, la CCISM est l'invitée de SOS Radio 95.9 FM.

A l'occasion de cette émission hebdomadaire, retrouvez l'essentiel de l'actualité de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin, nos actions, les informations business et économiques. Dans le but d'inspirer les plus jeunes, des entrepreneurs s'exprimeront.



CCISM

CHAMBRE CONSULAIRE INTERPROFESSIONNELLE

SAINT-MARTIN